

SOLIDARIS DAY 2025 : CONDITIONS GENERALES D'OCTROI DES CADEAUX

Les présentes conditions générales ont pour objet de fixer les règles d'attribution des cadeaux distribués par la fondation privée Réseau Solidaris (Rue de la Boverie, 379 à 4100 Seraing, BCE : 872.930.120, RPM Liège), à l'occasion de l'événement collectif « Solidaris Day » qu'elle organise le 17 août 2025 à 4400 Flémalle.

Les cadeaux seront attribués moyennant respect des conditions cumulatives suivantes :

- Le bénéficiaire du cadeau est un enfant, soit titulaire, soit à charge d'un affilié de la mutualité Solidaris Wallonie domicilié sur le territoire couvert par le Comité spécialisé territorial de Liège (CST de Liège) institué au sein de la mutualité, soit sur le territoire de la Province de Liège,
- L'affiliation du titulaire doit être effective en 2025,
- Le bénéficiaire ne doit pas avoir atteint l'âge de 18 ans durant l'année 2025,
- La réservation des cadeaux devra obligatoirement être effectuée sur le site internet www.solidarisday.be. Elle sera suivie de l'envoi d'un QR code de confirmation de celle-ci. Elle sera effectuée selon les modalités imposées par la fondation privée Réseau Solidaris et décrites sur son site internet www.solidarisday.be ainsi que dans les courriers-courriels adressés aux affiliés.

Le type de cadeau diffère selon l'âge du bénéficiaire et sa situation scolaire :

- * École maternelle (30 mois à 5 ans) : sac à dos ;
- * Ecole primaire (6 ans à 11 ans) : plumier garni ;
- * Ecole secondaire (12 ans à 17 ans) : sac de sport ou sac à dos.

La réservation ne peut porter que sur une seule catégorie de cadeaux par enfant et devra obligatoirement avoir lieu avant le 31 juillet 2025 à minuit. Au-delà de cette date, les réservations ne seront plus possibles.

- Le cadeau devra être retiré le dimanche 17 août 2025, sur le site de l'événement dédié à la distribution (« espace cadeaux » parking au croisement des rues de la Vieille Fosse et du Maréchal Foch à 4400 Flémalle), à l'exclusion de tout autre lieu (agences,...), sur présentation de la confirmation de la réservation (QRcode – numéro d'affiliation sur support imprimé ou digital) et uniquement pendant les heures d'ouverture de l'espace **de 10h à 18h**.

Les cadeaux seront, dans tous les cas, distribués dans la limite des stocks disponibles au moment du retrait, pour ce qui concerne leur coloris et modèle.

L'échange est interdit, que ce soit contre un autre objet ou contre une valeur monétaire.

La fondation privée Réseau Solidaris n'est aucunement responsable de tout éventuel état défectueux ou vol du cadeau et ne fournit aucune garantie quant à celui-ci.

Les matériels et programmes informatiques de la fondation privée Réseau Solidaris actifs sur le site de distribution permettront de vérifier le respect du présent règlement.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et technique de la distribution est perturbé par un virus, un bug informatique, une intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause échappant à la fondation privée Réseau Solidaris, celle-ci se réserve le droit d'interrompre la distribution. Dans ce cas, sa responsabilité ne saurait être engagée.

La fondation privée Réseau Solidaris se réserve le droit de refuser la délivrance d'un cadeau dans l'hypothèse où une des conditions précitées n'est pas remplie.

Solidaris Day 2025.